

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

26 mars 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 26 mars 2018, à 20 h 02, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire  
Martin Lefebvre, conseiller  
Dominik Pelletier, conseiller  
Jacques Loiselle, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
M<sup>mes</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère  
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent :

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

68-03-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 13 mars 2018
6. Administration
  - 6.1 Annulation des soldes résiduaire – Dette à long terme
  - 6.2 Demande de crédits de taxes et de droit de mutation – Lot 3 099 693
7. Sécurité publique
  - 7.1 Stage d'observation patrouille Sûreté du Québec – Élus municipaux
8. Hygiène du milieu
  - 8.1 Dépôt rapport de soumission VM-2018-TP-03 – Construction d'un piézomètre
9. Santé et bien-être
  - 9.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2018
  - 9.2 Approbation du budget révisé 2018 – Office municipale d'habitation (OMH)

10. Urbanisme et développement du territoire
  - 10.1 Avis de motion – Règlement n° 528 – Dérogation mineure
  - 10.2 Présentation du projet de règlement n° 528 – Dérogation mineure
11. Loisirs et culture
  - 11.1 Piscine municipale
  - 11.2 Demande d'utilisation – Parc du Centenaire
  - 11.3 Dépôt rapport d'ouverture de soumission VM-2018-ST-04 – Main d'œuvre pour réaménagement des vestiaires – Aréna Frère Arthur-Bergeron
  - 11.4 Dépôt rapport d'ouverture de soumission VM-2018-ST-03 – Fourniture luminaires DEL – Aréna Frère Arthur-Bergeron
12. Divers
13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

69-03-18

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2018

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ***ADMINISTRATION***

70-03-18

#### ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES – DETTE À LONG TERME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunts identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Ville-Marie informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Ville-Marie demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M. Martin Lefebvre, conseiller mentionne son intérêt sur le sujet, il quitte la salle il est 20 h 05.**

71-03-18

DEMANDE DE CRÉDITS DE TAXES ET DE DROIT DE MUTATION  
– LOT 3 099 693

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée auprès du conseil afin de demander un crédit de taxe pour une période de 3 ans et un crédit pour les droits de mutation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie ne possède pas la réglementation municipale nécessaire pour traiter ce genre de demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne désirent pas créer de précédent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**M. Martin Lefebvre, conseiller est de retour il est 20 h 06**

### ***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

72-03-18

#### **STAGE D'OBSERVATION PATROUILLE SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'agente Nadia Salvail, coordonnatrice des relations avec la communauté pour le Centre de service de Rouyn-Noranda pour la Sûreté du Québec, propose un stage d'observation sur la patrouille pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE c'est un programme de rapprochement entre les élus municipaux et la Sûreté du Québec visant à familiariser les élus avec le travail policier et le territoire desservi par le poste de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut soumettre la candidature d'un élu par année.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M<sup>me</sup> Adèle Beauregard comme candidate pour le stage d'observation comme proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***HYGIÈNE DU MILIEU***

#### **DÉPÔT RAPPORT DE SOUMISSION VM-2018-TP-03 – CONSTRUCTION D'UN PIÉZOMÈTRE**

Ce point est reporté à une prochaine séance

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

73-03-18

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loisel, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire de la Ville de Ville-Marie proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans la Ville de Ville-Marie et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et établissements à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Agir pour donner du sens ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

74-03-18

**APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a présenté son budget révisé 2018;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville prévue est d'une somme de 20 160 \$ pour l'exercice 2018.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) du 8 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

75-03-18

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 528 – DÉROGATION MINEURE**

M. Jacques Loiselle, conseiller, donne avis de motion de l'adoption lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement n<sup>o</sup> 528 – Dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-03-18

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 528 – DÉROGATION MINEURE**

M. Jacques Loiselle, conseiller, présente le projet de règlement n<sup>o</sup> 528 – Dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***LOISIRS ET CULTURE***

77-03-18

**PISCINE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale a déjà 50 ans;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale fait partie intégrante du bâtiment Centre Gérard-Caron;

CONSIDÉRANT QU'une inspection technique du bâtiment a été faite par SNC-Lavalin en 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette étude confirme la désuétude importante du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette étude révèle que des investissements minimums de 1 344 366 \$ sont requis pour rendre le bâtiment fonctionnel et efficace;

CONSIDÉRANT QUE les investissements à court terme les plus importants touchent principalement des travaux de réaménagement et de réfection d'éléments architecturaux ainsi que des équipements de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) plus précisément au niveau de la ventilation, déshumidification et chauffage du local de la piscine afin d'opérer dans un environnement beaucoup moins corrosif;

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité publique sont en jeux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont le devoir de s'assurer de la bonne gestion des deniers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables devront assumer une charge fiscale supplémentaire de près de 2 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra investir davantage dans ses infrastructures si elle désire maintenir les services essentiels aux citoyens au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT les multiples responsabilités légales imposées par les instances gouvernementales transférées aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles responsabilités reflètent les besoins et les attentes de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville doit maintenir un budget de fonctionnement minimal pour les dépenses des services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets pour le fonctionnement de la piscine sont de 138 609 \$ au 31 décembre 2017 et que les coûts nets prévus au 31 décembre 2018 pourraient atteindre 284 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE les services de loisirs et culture de la Ville de Ville-Marie représentent près de 25 % du budget municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit dégager de l'espace budgétaire à court terme pour les prochaines années soit 2019 et 2020 pour pourvoir au remboursement de la dette à long terme;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014 les revenus de transferts de péréquation de la Ville de Ville-Marie ont diminué et constituent par le fait même un manque à gagner de 373 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet de construction d'une piscine régionale permettrait d'offrir aux citoyens et aux utilisateurs du Témiscamingue des services de loisirs de qualité;

CONSIDÉRANT QUE des discussions dans le milieu sont déjà engagées;

CONSIDÉRANT QUE la population, les utilisateurs et les principaux intervenants devront se prononcer sur la viabilité d'un nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE la participation du milieu sera nécessaire et conditionnelle à la réalisation d'un nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil seront appelés à se prononcer quant à la participation financière de la Ville dans ce nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie devra respecter ses capacités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive envisagée est le 30 juin 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller que la date de fermeture soit le 30 juin 2019;

Un vote est demandé :

Voici le résultat du vote à main levée :

Pour : 5

Contre : 1

QUE la date de la fermeture définitive de la piscine municipale soit le 30 juin 2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

78-03-18

DEMANDE D'UTILISATION – PARC DU CENTENAIRE

CONSIDÉRANT QUE M. Matthieu Valet et M<sup>me</sup> Corinne Morin-Parent demandent l'autorisation d'utiliser un espace du Parc du Centenaire et de la scène du Lac du 27 au 29 juillet prochain pour la préparation des installations et pour la célébration de leur mariage le 28 juillet prochain, ainsi que le rangement le lendemain de la cérémonie;

CONSIDÉRANT QU'ils voudraient y installer deux chapiteaux, l'un pour le souper prévu pour une centaine d'invités et l'autre sur la scène, pour pouvoir y danser et fêter même sous la pluie;

CONSIDÉRANT QU'ils ont prévu la présence d'un agent de sécurité pour la veille, le jour même et la nuit du mariage afin d'assurer la surveillance des allées et venues, du matériel et du lieu;

CONSIDÉRANT QUE des toilettes chimiques seront disponibles selon le ratio recommandé par le locateur, un système de son (de l'Intro-musique), de l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE les installations de cuisine sur place nécessiteront des accès à l'électricité;

CONSIDÉRANT QU'ils sont deux amoureux du Témiscamingue et que leurs désirs les plus chers seraient de revenir en région et y faire leur histoire et qu'ils verront à garantir un usage respectueux et selon la réglementation et demande en fait de permis, devoirs et responsabilités dont la Ville leur ferait part.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS ACQUIESCER à la demande telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



79-03-18

DÉPÔT RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION VM-2018-ST-04 – MAIN-D'ŒUVRE POUR RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES – ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres VM-2018-ST-04 – Main-d'œuvre pour réaménagement des vestiaires – Aréna Frère Arthur-Bergeron s'est déroulée le 19 mars 2018, à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert les services d'un compagnon et d'un apprenti menuisier;

CONSIDÉRANT QUE quatre offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Breton Rénovation inc.
- Construction ARB inc.
- Maçonnerie Gilles Caya inc.
- Les constructions N.G. Roy inc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2018-ST-04 – Main-d'œuvre pour réaménagement des vestiaires – Aréna Frère Arthur-Bergeron à Breton Rénovation inc. pour une somme de 109,20 \$, plus les taxes applicables selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-03-18

DÉPÔT RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSION VM-2018-ST-03 – FOURNITURE LUMINAIRES DEL – ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres VM-2018-ST-03 – Fourniture luminaires DEL – Aréna Frère Arthur-Bergeron s'est déroulée le 19 mars 2018, à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Lumen
- Les Installations Électriques Gadi inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter la loi concernant l'adjudication des contrats municipaux sous appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2018-ST-05 – Fourniture luminaires DEL – Aréna Frère Arthur-Bergeron à Lumen pour une somme de 23 972,11 \$, incluant les taxes applicables selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***DIVERS***

81-03-18

#### **ASSURANCES COLLECTIVES – REGROUPEMENT D'ACHATS INTERRÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le mandat en assurance collective avec Desjardins sécurité financière viendra à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire d'identifier un mandataire du Regroupement d'achats interrégional en assurance collective afin de demander un appel d'offres pour le choix d'un assureur en assurance collective, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a accepté d'être mandataire pour procéder à l'appel d'offres, pour et au nom du Regroupement d'achats interrégional en assurance collective concernant le choix d'un assureur en assurance collective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos a fait une demande au ministère des Affaires municipales et occupation du territoire afin d'obtenir l'autorisation de procéder à un appel d'offres public en assurance collective, et ce, pour un terme n'excédant pas 10 ans.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M Yves S. Bergeron conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER la Ville d'Amos pour agir à titre de mandataire pour procéder à un appel d'offres public concernant le choix d'un assureur en assurance collective, et ce, pour une période de cinq à dix ans, conformément à la Loi et conditionnement à l'obtention d'une autorisation du MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-03-18

#### **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS**

CONSIDÉRANT QUE les villes/municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre s-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE les villes/municipalités doivent protéger la vie, la santé l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes/municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la Ville et de la CROIX-ROUGE est de convenir d'une entente écrite.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONCLURE une entente entre la Ville et la CROIX-ROUGE.

DE MANDATER monsieur le maire et le directeur général comme signataire de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-03-18

DEMANDE D'APPUI À LA SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2018

CONSIDÉRANT QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour les quelque 800 personnes qui sont actuellement en attente d'une transplantation au Québec. Il est donc essentiel que chaque citoyen soit sensibilisé à cette importante cause;

CONSIDÉRANT QUE le seul geste de parler du don d'organes avec ses proches et de confirmer sa décision par écrit peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec assume un leadership important dans la promotion et l'éducation populaire sur la gestion du don d'organes

et il a le privilège de pouvoir déjà compter sur de nombreux acteurs de la société civile;

CONSIDÉRANT QU'avec pour finalité de sauver des vies, Transplant Québec, sur mandat du ministre de la Santé et des Services sociaux coordonne le processus de don d'organes, assure l'équité d'attribution des organes, soutient l'amélioration des pratiques cliniques par la concertation et la mobilisation des partenaires et fait la promotion du don d'organes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 22 au 28 avril 2018 sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec sollicite la Ville de Ville-Marie afin que la Ville déploie le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus dans le cadre de cette semaine de sensibilisation et se joigne aux 80 villes et municipalités qui participent déjà à cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE Transplant Québec fournira à la Ville de Ville-Marie un drapeau et du matériel promotionnel.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER de déployer le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus ainsi que d'afficher le matériel promotionnel lors de la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-03-18

PROJET – 15, RUE LÉTOURNEAU

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a étudié la demande déposée par les propriétaires du 15, rue Létourneau;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer une serre 4 saisons;

CONSIDÉRANT QUE l'option 1 du projet consiste à la construction d'une serre adjacente à la maison du côté sud et selon les dimensions de 8,5m en largeur par 4 m. La distance entre la limite de la bordure de la rue sera de 6,5 m et de 2,5 m de la limite du terrain côté sud;

CONSIDÉRANT QUE l'option 2 du projet consiste à l'achat d'une partie du terrain n° 5 667 885 et installer un ponceau dans le fossé de drainage et remblayer le tout afin d'y installer une serre de type Growing Dome.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de ne pas accepter la demande déposée par les propriétaires du 15, rue Létourneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-03-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 21 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.